



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
10 juillet 2009
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2009

8-11 septembre 2009, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'Ouganda (2010-2014)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Analyse de la situation	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	4
III. Programme proposé.	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.	7
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Ouganda (2009-2014).	9



Introduction

1. Après la mise en œuvre du plan d'action pour l'éradication de la pauvreté 1997-2009, le Gouvernement de l'Ouganda a commencé à élaborer un nouveau plan de développement national 2009-2014, axé sur la croissance, l'emploi et la prospérité pour transformer le pays sur les plans économique et social. Après consultation du Gouvernement quant à la nécessité pour le système des Nations Unies d'aligner son programme de développement national, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2006-2010 a été écourté d'une année, et un nouveau PNUAD 2009-2014 élaboré. Le descriptif de programme de pays a été inspiré du PNUAD et établi, compte tenu des nouvelles priorités et des nouveaux objectifs de développement national, avec la pleine participation des diverses parties prenantes. Le présent projet de descriptif de programme de pays intègre l'orientation et l'objectif stratégiques proposés dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, ainsi que la stratégie du PNUD portant sur le renforcement des capacités pour une croissance favorable aux pauvres et l'obligation de rendre des comptes.

I. Analyse de la situation

2. Au cours des deux dernières décennies, l'Ouganda a réussi à réduire notablement la pauvreté et compte parmi les pays de la région avec la plus forte croissance économique. La croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) a été en moyenne de 6,4 % entre 1988 et 2007, soit le double de la moyenne pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a été ramenée de 56,4 % en 1992-1993 à 31 % en 2005-2006, de sorte que l'Ouganda atteindra probablement l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Le coefficient de Gini, en revanche, est passé de 0,365 à 0,408 pendant la même période, et on observe d'importantes disparités entre les régions et entre les sexes en ce qui concerne les niveaux de pauvreté. Le Rapport sur le développement humain 2007-2008 place l'Ouganda au 156^e rang sur 179 pays, selon l'indicateur du développement humain. L'introduction, en 1997, de l'enseignement universel dans le cycle primaire a progressé rapidement. Le pays devrait atteindre l'objectif mondial pour l'éducation, même s'il doit encore surmonter d'importantes difficultés sur le plan de la qualité de l'enseignement et du maintien des enfants à l'école. Cependant, malgré les progrès réalisés ces dernières années, le pays a peu de chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la mortalité infantile et maternelle. Le taux de mortalité infantile a été ramené de 89 décès pour 1 000 naissances en 2000-2001 à 75 en 2006, et la mortalité des moins de 5 ans de 158 décès pour 1 000 naissances à 137. L'estimation la plus récente de la mortalité maternelle est de 435 pour 1 000 naissances vivantes. Le pourcentage de population ayant accès à l'eau potable dans les zones rurales est passé de 47 à 59 % entre 1999 et 2006, avec des variations considérables d'un district à l'autre. Le taux de croissance démographique est de 3,2 % et compte parmi les plus élevés du monde. À ce rythme, la population aura doublé en 22 ans, atteignant 55 millions d'habitants. Cette situation obligera sans doute le Gouvernement à assurer des services sociaux concernant l'éducation, la santé et le logement, ainsi que l'utilisation des terres et la protection de l'environnement.

3. L'Ouganda est l'un des premiers pays d'Afrique à avoir connu une épidémie généralisée de VIH/sida; et l'un de ceux à avoir apporté la riposte la plus efficace. La prévalence du VIH chez les femmes enceintes a été ramenée de 16 % au début des années 90 à 6 % en 2004-2005. Le pays a engagé un programme complet d'accès universel aux médicaments antirétroviraux, aux soins et aux services d'accompagnement. Malgré cela, l'impact de l'épidémie reste important, puisque le pays compte plus d'un million de personnes infectées et 130 000 nouvelles infections par an. Sur un montant total de plus de 300 millions de dollars en ressources annuelles, 95 % sont programmés hors des processus gouvernementaux de planification et de budgétisation, d'où une difficulté majeure en ce qui concerne la viabilité, l'efficacité de l'aide, l'établissement des priorités et la coordination. Par ailleurs, une étude d'impact macroéconomique du VIH/sida a mis en évidence ses effets de plus en plus néfastes sur l'ensemble de l'économie. L'Ouganda a un lourd fardeau de santé à porter à cause du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses.

4. En 2006, l'Ouganda a réintroduit le multipartisme politique après près de deux décennies de règne du National Resistance Movement. Le rapport du *Mécanisme d'évaluation intra-africaine relatif à l'Ouganda* a souligné que l'établissement d'institutions démocratiques aura une incidence positive sur le règlement des différends régionaux et ethniques. Ce rapport a prévenu que l'insuffisance des moyens dont disposent les administrations locales pour fournir des services, la société civile (y compris les médias) pour demander des comptes aux prestataires de services, et les législateurs pour exercer leur surveillance pourraient annihiler les avantages du multipartisme. Par ailleurs, il constate que le pays, en instituant le multipartisme politique, se retrouve confronté à une problématique cruciale, à savoir comment passer d'un régime monolithique à un régime pluraliste, qui suppose l'entrée en jeu de plusieurs acteurs, sans retomber dans les contraintes liées à l'appartenance ethnique et au tribalisme.

5. La Constitution ougandaise reconnaît le droit des femmes à participer à la vie politique. Un tiers des sièges du Parlement et des conseils locaux peuvent être occupés par des femmes. Celles-ci détiennent actuellement 33,2 % des sièges législatifs. La politique et les stratégies de l'Ouganda en faveur de l'égalité des sexes justifient que l'on s'attaque aux inégalités entre hommes et femmes et que l'on encourage l'autonomisation des femmes. La loi sur l'égalité des chances (2007) offre un cadre juridique permettant l'intégration ou la représentation des femmes dans l'ensemble des charges publiques. Alors que les femmes représentent le gros de la main-d'œuvre agricole et constituent, avec 51 %, la majorité de la population, leur statut social est faible. En outre, 32 % des filles de 10 ans et plus sont illettrées, 35 % ont atteint le niveau d'enseignement primaire et 18 % le niveau d'enseignement secondaire. Leur accession aux études supérieures et leur maintien dans ce cycle relèvent encore du défi.

6. Dans le nord du pays vivent 20 % de la population ougandaise, mais aussi près de 40 % des pauvres. Par ailleurs, suite à l'arrêt des hostilités en 2008, après deux décennies de guerre civile, la population est composée pour une grande part d'anciennes personnes déplacées qu'il faut intégrer à la vie économique et sociale, et d'anciens combattants, reporters et collaborateurs qu'il faut réinsérer. Le Gouvernement entend mettre en œuvre, pour les régions du Nord et de Karamoja, un plan de paix, de redressement et de développement (2009-2011) qui prévoit la consolidation de l'autorité de l'État, un renforcement de l'état de droit et des

moyens de saisir la justice, la reconstruction et l'autonomisation des communautés, le maintien de la paix et la réconciliation, ainsi que la revitalisation des communautés locales.

7. L'agriculture, qui emploie 85 % de la population, en majorité des femmes et des pauvres, est une agriculture de subsistance. Sa contribution au PIB est tombée de 41 % en 1999 à 22 % en 2008 et se caractérise par un faible niveau de production et de productivité. Les produits destinés à l'exportation sont essentiellement des produits primaires, et l'industrie, axée principalement sur les produits manufacturés, a connu une expansion supérieure à 10 % par an au cours des cinq dernières années, avec une contribution croissante, quoique faible, au PIB.

8. L'enclavement du pays et le coût élevé de l'énergie tirent la croissance et la compétitivité vers le bas. Le taux global d'électrification de l'Ouganda est de 5 %, avec des taux nettement plus faibles dans les zones rurales, ce qui pèse sur la productivité et la valeur ajoutée. La biomasse couvre plus de 90 % des besoins énergétiques primaires; elle est essentiellement consommée comme bois de feu et charbon de bois. La durabilité de l'environnement est un défi de premier ordre, notamment là où les ressources en bois et forêts sont épuisées à un rythme alarmant, cependant que les effets du changement climatique exposent le pays à des risques de sécheresse et d'inondation.

9. L'aide se présente essentiellement sous forme de soutien budgétaire et représente près de 30 % du montant total des flux d'aide pour la période 2008-2009. Garantir l'efficacité du développement par l'application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris est aussi une question que le Gouvernement traite avec ses partenaires de développement. En outre, le pays subit les retombées de la crise financière mondiale, qui se traduisent notamment par un ralentissement de la croissance économique, l'instabilité du marché des devises et une baisse des recettes liées à l'impôt, aux exportations et aux rapatriements de salaires.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

10. Le programme de pays 2006-2010 se voulait une contribution au plan d'action pour l'éradication de la pauvreté et un moyen d'accélérer les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce programme comportait trois volets : la réduction de la pauvreté, la gouvernance et la prévention de crises, et le redressement.

11. Selon les évaluations des résultats et selon l'évaluation indépendante des résultats en matière de développement d'avril 2009, le programme a répondu aux priorités nationales définies dans le plan d'action et contribué à la réalisation de ses objectifs. De nombreuses interventions étaient novatrices et risquées, d'autres ont eu un effet catalyseur, mobilisant de nouveaux financements pour relever les défis du développement national. Cependant, le programme était fragmenté, très dispersé et manquait de relations horizontales. Des améliorations sont requises pour renforcer le suivi et l'évaluation, notamment l'évaluation des accords de gestion; intégrer les stratégies de sortie dans l'élaboration des programmes; arrêter des stratégies de partenariat pour mettre à contribution des organismes de la société civile et le secteur privé et resserrer la coordination avec les programmes de donateurs.

12. Les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes sont la nécessité : a) d'y intégrer le principe d'égalité entre les sexes et des interventions en faveur de l'autonomisation au stade de l'élaboration, de la planification et de la mise en œuvre, et de renforcer la capacité du bureau de pays à intégrer le principe d'égalité des sexes; b) de mettre l'accent sur la transmission de connaissances techniques tout en veillant à moins fragmenter la coordination et à renforcer les partenariats; c) de communiquer davantage sur les politiques du PNUD; et d) d'éviter la création de structures parallèles qui entravent les efforts de renforcement des capacités nationales.

III. Programme proposé

13. Le projet de programme vise à contribuer à la réalisation des buts et objectifs du plan de développement national et du PNUAD 2010-2014. Il s'appuie sur les résultats et les enseignements de la coopération passée et a été élaboré selon un processus consultatif et participatif auquel étaient associés le Gouvernement, les partenaires de développement, des organismes des Nations Unies, le secteur privé et la société civile.

14. Le programme de pays appuiera la mise en œuvre du plan de développement national, conformément aux domaines de résultats identifiés dans le PNUAD, à savoir : a) promouvoir des moyens d'existence et l'emploi; b) encourager la gouvernance démocratique; et c) améliorer l'accès à des services sociaux de qualité. Ce programme applique une approche fondée sur les droits et préconise l'application de la Déclaration de Paris, le respect des principes communs de programmation et les partenariats stratégiques.

15. Le programme de pays traitera des questions transversales, notamment : a) l'équité et l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes; b) l'énergie et l'environnement; et c) le VIH/sida. Conformément au plan de paix, de redressement et d'aide au développement, le PNUD contribuera à réduire les écarts de croissance entre le nord et le nord-est du pays en adoptant, au plan local, une approche de redressement qui sera combinée avec les opérations d'appui menées au niveau national.

16. Le programme de pays comprend deux volets principaux : la croissance et la réduction de la pauvreté et, d'autre part, une gouvernance démocratique responsable. Il comprend aussi un troisième volet consacré aux questions transversales, comprenant l'énergie, l'environnement, la gestion des ressources naturelles, le VIH/sida et l'égalité entre les sexes.

Une gouvernance démocratique responsable

17. Cette composante portera essentiellement sur l'appui à apporter aux efforts du Gouvernement en faveur de la responsabilisation, selon ce que préconisent le plan de développement national et le rapport du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui reconnaissent que la croissance, l'emploi et la prospérité passent nécessairement par des processus et institutions démocratiques qui soient participatifs et ouverts aux femmes comme aux hommes, et par des systèmes et des processus qui garantissent : a) des prestations de services de qualité, de sorte que les hommes et les femmes jouissent d'une bonne santé et soient bien informés; b) une utilisation judicieuse et équitable des ressources naturelles; c) le rétablissement des conditions de paix

requis pour le redressement et la poursuite des efforts de développement; et d) la prévention et la gestion des risques futurs.

18. Le programme prévoit cinq interventions complémentaires pour renforcer le processus de responsabilisation aux fins de l'obtention des résultats 1 et 2 escomptés du PNUAD : a) des institutions démocratiques participatives et ouvertes à tous qui garantissent que les citoyens, y compris les femmes, soient habilités à participer au processus démocratique et connaissent leurs droits et leurs devoirs; b) des instances de gouvernance réactives en renfort des administrations locales et des organismes de la société civile dans certains districts. Les administrations locales seront plus promptes à répondre aux besoins des personnes, notamment à ceux des femmes, seront plus à même de fournir des services sociaux et économiques et opéreront dans une plus grande transparence et dans un esprit plus responsable; la société civile connaîtra les droits de chacun et pourra assurer le suivi des ressources, exiger des services et demander des comptes; c) l'efficacité de l'aide incitera à nouer des partenariats pour une meilleure gestion du développement, permettant d'accroître l'efficacité de l'aide et d'en favoriser l'utilisation équitable; d) la paix et le redressement permettront la mise en place de mécanismes et processus d'appui aux efforts de consolidation de la paix et de redressement dans le nord, notamment pour renforcer les capacités nationales et locales de réduction des risques de catastrophe et apporter aux femmes et aux hommes le soutien requis lors du passage de la phase de redressement à celle du développement; et e) la justice et l'état de droit permettront la mise en place et le renforcement des systèmes, processus et institutions ayant vocation à faciliter l'accès à la justice et à faire prévaloir l'état de droit, avec une attention particulière pour le nord du pays et pour les femmes touchées par la guerre.

La croissance et la réduction de la pauvreté

19. Ce volet préconise d'appliquer l'approche du plan de développement national qui est axée sur le changement, en vue de promouvoir la productivité et la compétitivité dans le secteur de production et de réduire la pauvreté. Conformément aux résultats 1 et 2 escomptés du PNUAD, le PNUD s'efforcera surtout : a) de promouvoir des mesures en faveur des pauvres pour garantir une croissance équitable, notamment par un renforcement de la capacité à planifier sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement, grâce à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et à la concertation sur les politiques à mener; et par un suivi de la situation de la pauvreté, à l'aide notamment de données ventilées par sexe au niveau national et au niveau de certains districts, aux fins d'une prise en compte des besoins sexospécifiques dans le budget national et les plans nationaux; b) de coordonner les politiques de manière à favoriser une croissance équitable et la prospérité, en particulier pour les femmes, en privilégiant l'emploi et le commerce et en procédant à certains réaménagements des politiques, notamment par le renforcement de la capacité du commerce à réduire la pauvreté; et c) d'élaborer des chaînes de valeurs en faveur des pauvres, surtout pour les jeunes entrepreneurs et les femmes entrepreneurs de certains districts choisis dans le nord et ailleurs, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation internationale du Travail et le Programme alimentaire mondial pour certains produits, le but étant de s'attaquer à ce qui empêche le redémarrage rapide de la croissance et la réduction de la pauvreté, et de favoriser le redressement

économique, en particulier chez les femmes du nord. Ce volet s'attaquera aussi aux contraintes qui entrave l'activité aux niveaux macro, méso et microéconomiques et portera notamment sur les problèmes de capacité, de productivité et d'accès.

Questions transversales

20. *Énergie.* Le PNUD entend : a) renforcer la capacité de mise en œuvre des politiques et améliorer, dans certains districts, l'accès de la population rurale à l'énergie, notamment pour les femmes; b) assurer une meilleure coordination et harmonisation interorganisations des politiques; c) appuyer la planification énergétique et la mobilisation de ressources pour fournir des services efficaces dans le domaine de l'énergie; et d) soutenir les capacités entrepreneuriales locales aux fins de l'approvisionnement des femmes et des pauvres en énergie.

21. *La gestion de l'environnement et des ressources naturelles.* Le PNUD appuiera les efforts visant à renforcer la capacité du secteur public à coordonner, contrôler et gérer l'environnement et les ressources naturelles dans certains districts, afin d'en assurer l'utilisation à des fins productives et de favoriser le développement économique, notamment en aidant au renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique; et afin d'inculquer aux hommes et aux femmes les principes de gestion des ressources naturelles et de les initier à la problématique du changement climatique.

22. *Équipe spéciale interinstitutions sur les femmes et le VIH/sida.* Conformément aux résultats escomptés du PNUAD, le PNUD apportera son appui aux interventions suivantes : a) intégration du VIH/sida dans les plans nationaux et locaux, les budgets, les processus de suivi, la législation, les études et processus fondés sur des données factuelles dans certains districts, et dans le dialogue concernant la gestion et la coordination des flux d'aide; et b) renforcement du rôle de la société civile dans certains districts et, d'autre part, des processus de planification axés sur l'égalité entre les sexes en vue d'associer les femmes à l'élaboration de la riposte nationale.

23. *Égalité des sexes.* Le PNUD appuiera les initiatives prises au niveau politique pour l'égalité des sexes qui offrent une marge de manœuvre permettant d'accommoder des activités de plaidoyer en faveur du changement en renforçant la capacité institutionnelle et individuelle à intégrer les principes d'égalité des sexes dans les politiques, plans, systèmes et stratégies, de manière à faire progresser la cause de l'égalité et l'équité entre les sexes et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme en huit points en faveur de l'autonomisation de la femme et, d'autre part, de l'équité et de la parité entre les sexes, conformément aux principaux domaines de la politique nationale qui déterminent l'égalité des sexes, à savoir les moyens d'existence, les droits, la gouvernance et la gestion macroéconomique, sera appliqué conformément à la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.

IV. Gestion, suivi et évaluation des programmes

24. Le programme de pays fera l'objet d'une exécution nationale dans le respect des principes de la Déclaration de Paris. Il tiendra compte des recommandations de l'évaluation faite en 2007 de l'appui apporté par le PNUD à l'exécution nationale et œuvrera en faveur d'une plus grande cohérence avec le système des Nations Unies.

25. Le PNUD collaborera étroitement avec le Gouvernement aux efforts de mobilisation des ressources, de manière à accroître l'impact de ses interventions, notamment, lorsque c'est possible, à travers la participation du Programme aux fonds communs et aux cadres de financement multidonateurs dont il assure la gestion. Il se conformera à l'approche harmonisée en matière de transferts de fonds, retenant les leçons de l'évaluation qui a été faite de l'application de cette approche, programmée pour la seconde moitié de 2009. Le PNUD s'efforcera de participer à un plus grand nombre de programmes communs avec des organismes partenaires du système des Nations Unies et nouera de plus larges partenariats avec les principaux acteurs dans les domaines de résultats, en mettant l'accent sur la planification, la mise en œuvre et le suivi concertés grâce à la participation des groupes de travail sectoriels établis, et sur l'évaluation conjointe. Il focalisera l'application de ce programme sur une zone géographique restreinte. Selon les besoins, il fera appel à des sous-traitants pour améliorer la mise en œuvre et complétera ses capacités locales en sollicitant le Centre régional de service et en recrutant des Volontaires des Nations Unies sur les plans national et international, compte dûment tenu de la coopération Sud-Sud.

26. Le programme de pays sera contrôlé et évalué dans le cadre du PNUAD, de concert avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies, si possible à l'occasion d'examens annuels à prévoir en accord avec le Gouvernement et conformément au plan d'évaluation convenu.

27. Le bureau de pays et les partenaires d'exécution nationaux s'efforceront d'accroître leurs capacités techniques et opérationnelles, notamment pour le renforcement des partenariats et la gestion des programmes; pour l'intégration des questions relatives au VIH/sida, à l'égalité des sexes, à l'énergie et à l'environnement dans les deux domaines d'activité; et pour la planification conjointe des programmes afin de créer davantage de synergies entre ces derniers.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Ouganda, 2009-2014

Priorités ou objectifs nationaux (objectifs du Millénaire pour le développement et/ou engagement issus d'une autre conférence internationale)

Résultat 1 escompté du PNUAD – bonne gouvernance; résultat 3 escompté du PNUAD – prestation de services

Composante du programme	Résultats du programme, y compris indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits du programme de pays	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)
Gouvernance	1. Un processus électoral sans exclusive et axé sur la population est en place, et la commission électorale a la capacité d'administrer des élections crédibles et perçues comme telles. Indicateur : Le pourcentage de votants exprimant leur confiance dans le processus électoral Niveau de référence : L'engagement des citoyens dans les processus politiques est en train de faiblir dans le pays. Niveau cible : Appui aux politiques, renforcement de la capacité d'administrer des élections et engagement civique	L'organe de gestion du processus électoral dispose d'une meilleure capacité à bien conduire des élections crédibles et perçues comme telles par la population; participation améliorée et plus ouverte aux processus électoraux.	Indicateurs : a) La commission électorale établit un plan stratégique couvrant plusieurs années; b) la commission électorale et les organismes de la société civile élaborent une stratégie et un programme d'éducation civique en faveur de la démocratie et de l'engagement civique; c) les institutions et les processus électoraux deviennent plus crédibles; d) des groupes traditionnellement sous-représentés participent davantage aux processus électoraux et politiques. Niveau de référence : Administration lacunaire des élections, déclin de l'engagement citoyen au processus politique, participation limitée des femmes Niveau cible : Plan stratégique du Conseil d'administration du processus électoral, et stratégie/programme d'éducation civique pour garantir une participation et une représentation ouvertes	Avec le soutien du PNUD, le gouvernement mobilisera les ressources des donateurs. La commission électorale conduira l'élaboration d'un plan stratégique et d'un programme d'activités; en collaboration avec la commission électorale, des organismes de la société civile se concentreront sur les élections et l'éducation civique. Le PNUD collaborera avec la commission électorale et les partenaires donateurs en tant que membre non contributeur participant aux efforts pour faire progresser la démocratie.	Ressources ordinaires : 2 200 Autres ressources : 2 000

Composante du programme	Résultats du programme, y compris indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits du programme de pays	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)
	2. Les administrations locales de certains districts fournissent des services sociaux et économiques dans un esprit responsable et sans exclusive. Indicateur : Le pourcentage de bénéficiaires faisant état d'une amélioration des prestations de services Niveau de référence : Une étude doit être réalisée sur le niveau des prestations de services dans certains districts. Niveau cible : Systèmes et processus restructurés et aptes à fournir des services dans un esprit responsable	Certaines administrations locales, en particulier dans le nord, ont les compétences et les systèmes requis pour fournir des services, y compris en rapport avec le VIH/sida. Capacité renforcée des entités de contrôle, y compris la société civile, pour contrôler les prestations de services	Indicateur : L'indice de capacité des administrations locales; les comités de district fonctionnels pour le sida et le nombre de districts dotés d'un plan financé de lutte contre le sida Niveau de référence : Systèmes peu performants de prestation de services Niveau cible : Évaluation et renforcement des capacités pour certaines administrations locales Indicateur : Éléments attestant que les fonctions de contrôle sont assurées par des entités prévues à cet effet Niveau de référence : Capacités non coordonnées et insuffisantes des organismes de la société civile et des entités de contrôle Niveau cible : Un cadre de renforcement des capacités des organismes de la société civile est créé et les capacités de ces organismes sont renforcées.	Le PNUD travaillera avec des systèmes/appareils d'État de gouvernance locale mis au point au plan national et collaborera avec des structures et programmes de coordination.	Ressources ordinaires 17 256 Autres ressources 3 500
	3. Accès plus facile à la justice, en particulier pour les femmes, dans les régions du nord touchées par la guerre, et les systèmes et structures judiciaires maintiennent les normes et principes relatifs aux droits de l'homme. Indicateur : Il existe des mécanismes fonctionnels de la justice. Niveau de référence : Peu de possibilités de saisir la justice dans les zones touchées par le conflit Niveau cible : Rendre les mécanismes (formels et informels) de la justice de nouveau opérationnels	Des systèmes et des processus sont mis au point qui offrent davantage de possibilités de saisir la justice et de faire prévaloir l'état de droit dans certains districts du nord, avec une attention particulière pour les femmes affectées par la guerre.	Indicateur : L'existence de mécanismes et leur utilisation par les communautés Niveau de référence : Les systèmes, processus et institutions existants sont faibles et limités. Niveau cible : Des systèmes et processus sont créés pour administrer la justice et faire prévaloir l'état de droit.	Le PNUD travaillera avec le groupe de travail pour la justice et l'état de droit, qui relève du gouvernement et est financé par des donateurs. Il collaborera aussi avec d'autres secteurs concernés au niveau politique.	Ressources ordinaires : 3 500 Autres ressources : 1 000

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme, y compris indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)</i>
	4. Création d'un environnement favorable aux activités de développement Indicateur : Le nombre de systèmes et de processus en place pour faciliter le retour ou la réinstallation des personnes déplacées et la gestion de crise Niveau de référence : Une action de redressement a été engagée, mais il faudrait d'autres systèmes et processus de redressement et de gestion des risques. Niveau cible : Déminage, réduction des armes légères et gestion de conflits	Cadres réglementaires de gestion de crise élaborés et mis en œuvre au niveau national et dans certains districts du nord Politiques, directives et études pertinentes mises en place, et mécanismes et procédures établis dans des districts choisis, pour faciliter l'intégration des reporters, la consolidation de la paix et la réconciliation dans le respect des sexospécificités	Indicateur : Un cadre d'action ou des politiques sont en place. Niveau de référence : Il existe des projets de politique pour la gestion des catastrophes, le déminage et la réduction des armes à feu. Niveau cible : Compléter la capacité de déminage; mettre la dernière main aux cadres d'action stratégique pour le contrôle des armes à feu et la réduction des risques de catastrophe Indicateur : Systèmes et processus de travail pour la réintégration, la consolidation de la paix et la réconciliation Niveau de référence : Intégration limitée des systèmes de consolidation de la paix et de réconciliation qui tiennent compte des problèmes des femmes Niveau cible : Des politiques, directives, études et mécanismes sont mis au point; la réintégration, la consolidation de la paix et la réconciliation sont facilitées.	Le PNUD travaillera en partenariat avec des organismes du système des Nations Unies, des groupes de coordination des donateurs et avec des mécanismes gouvernementaux de coordination des activités dans le nord. Il ancrera ses interventions d'appui dans la stratégie du gouvernement.	Ressources ordinaires : 13 000 Autres ressources : 13 800
	5. Amélioration de la gestion et de la coordination des flux d'aide en vue d'atteindre les résultats escomptés en matière de développement Indicateur : Le niveau de connaissance des acteurs nationaux, et les systèmes institutionnels en place pour satisfaire aux normes et déclarations relatives à la gestion de l'aide internationale Niveau de référence : Nette dissymétrie de l'information entre les homologues nationaux et les partenaires	Système efficace de gestion et de coordination de l'aide	Indicateur : Données régulières et fiables sur les flux d'aide et les résultats en matière de développement Niveau de référence : Différences et lacunes dans les données rapportées et interprétations divergentes de certains termes Niveau cible : Série de systèmes et de processus pour la gestion des flux d'aide	Le PNUD œuvrera, dans le cadre des structures de coordination existantes et sous la direction du Ministère des finances, à l'élaboration d'une architecture appropriée de la gestion de l'aide.	Ressources ordinaires : 1 000

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme, y compris indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)</i>
	Niveau cible : Système et processus renforcés de gestion et de coordination des flux d'aide				

Priorités ou objectifs nationaux (objectifs du Millénaire pour le développement et/ou engagement issus d'une autre conférence internationale)

Résultat 1 escompté du PNUAD –bonne gouvernance; résultat 2 escompté du PNUAD – moyens d'existence

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme, y compris indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)</i>
Croissance et pauvreté	6. Les institutions nationales/locales chargées d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques/stratégies en faveur d'une croissance économique sans exclusive et d'une réduction de la pauvreté Indicateur : Les politiques/stratégies en faveur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté; le plan stratégique national sur le VIH/sida et le calendrier annuel des priorités Niveau de référence : Des politiques/stratégies sans exclusive Niveau cible : Capacité renforcée à élaborer une politique en faveur des pauvres	Des politiques et stratégies fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur des données factuelles sont en place dans les principaux secteurs de croissance et intègrent le problème du VIH/sida. Dans le nord de l'Ouganda et dans d'autres régions du pays, des institutions nationales et locales contrôlent les politiques et font respecter les réglementations relatives au développement des entreprises.	Indicateur : Politiques et stratégies axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement; existence d'un plan stratégique national Niveau de référence : Peu de mesures sont prises en faveur des pauvres; absence de politiques claires dans des domaines tels que l'emploi et le changement climatique. Niveau cible : Des politiques et des stratégies en faveur des pauvres, fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur des données factuelles, sont mises au point, y compris un plan stratégique national pour le sida. Indicateur : Les politiques soumises à contrôle Niveau de référence : Capacité insuffisante à contrôler la mise en œuvre des politiques, en particulier dans le nord de l'Ouganda Niveau cible : Il est mis davantage l'accent sur le renforcement des capacités de certaines institutions nationales et locales chargées de mettre en œuvre les politiques et de garantir des prestations de services efficaces à l'appui des systèmes et processus de développement des entreprises.	Le PNUD travaillera dans le cadre d'un programme commun regroupant des organismes des Nations Unies, qui facilite la coordination et permette de conjuguer les efforts dans ces domaines. Il collaborera également avec les groupes sectoriels et les groupes de travail des donateurs. Le PNUD coopérera avec le groupe de partenaires sous la direction du Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie de manière à faciliter la croissance des micro, petites et moyennes entreprises et à contribuer ainsi à la création d'emplois et de débouchés pour les pauvres.	Ressources ordinaires : 5 000 Autres ressources : 0

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme, y compris indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)</i>
	7. Politiques coordonnées et harmonisées pour une croissance et une prospérité sans exclusive Indicateur : Nombre de politiques coordonnées et harmonisées dans certains secteurs Niveau de référence : La faible coordination des politiques entrave la croissance et la compétitivité. Niveau cible : Des mécanismes sont en service pour coordonner les politiques dans les principaux secteurs de croissance.	Des arrangements institutionnels sont établis qui facilitent la coordination et l'harmonisation de certaines politiques favorables à la croissance.	Indicateur : Éléments attestant une collaboration multisectorielle Niveau de référence : Faible coordination de la planification, des politiques et des processus pour une croissance et une prospérité sans exclusive Niveau cible : Renforcement des capacités institutionnelles et concertation sur les politiques à mener		Ressources ordinaires : 5 000 Autres ressources : 0
	8. Productivité, compétitivité et possibilités d'emploi améliorées dans certains secteurs et districts, y compris dans le nord Indicateur : Nombre de possibilités d'emploi créées; valeur des volumes de production commercialisés Niveau de référence : Valeur ajoutée limitée des produits agricoles et industriels Niveau cible : Capacité accrue des entreprises à créer des richesses et de l'emploi	Les micro, petites et moyennes entreprises sont compétitives sur les marchés locaux et internationaux. Des systèmes permettant de relever le niveau de productivité ont été mis au point et diffusés à l'intention des femmes entrepreneurs et des jeunes entrepreneurs.	Indicateur : Le nombre d'entreprises, y compris celles dirigées par des femmes, de la région du nord et d'ailleurs, qui sont compétitives aux niveaux local, national et international Niveau de référence : Entreprises faibles et non compétitives Niveau cible : Les contraintes pesant sur la productivité et la compétitivité des entreprises dans certaines chaînes de valeur sont analysées/surmontées; les micro, petites et moyennes entreprises sont reliées aux grands marchés. Indicateur : Les entreprises utilisant de nouvelles technologies, des services financiers et d'autres facteurs de production; le taux d'augmentation des investissements dans la production à l'appui des micros, petites et moyennes entreprises Niveau de référence : Accès limité aux moyens et instruments permettant de relever le niveau de la productivité		Ressources ordinaires : 6 000 Autres ressources : 6 000

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme, y compris indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)</i>
			Niveau cible : Tester des systèmes propres à relever le niveau de productivité chez les groupes de producteurs; encourager les investissements pour la croissance des micros, petites et moyennes entreprises		

Priorités ou objectifs nationaux (objectifs du Millénaire pour le développement et/ou engagement issus d'une autre conférence internationale)

Résultats 1, 2 et 3 escomptés du PNUAD –bonne gouvernance, moyens d'existence, prestation de services

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme, y compris indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)</i>
Questions transversales	9. L'égalité entre les sexes et le VIH/sida sont intégrés dans les budgets, les politiques, les processus de responsabilisation et les données. Indicateur : Le nombre de politiques et processus reflétant/intégrant l'égalité des sexes et les préoccupations liées au VIH/sida Niveau de référence : Intégration limitée du principe d'égalité entre les sexes et du problème du VIH/sida dans les politiques, les budgets, les processus de responsabilisation et les données Niveau cible : Un cadre pour l'intégration du principe d'égalité entre les sexes et du problème du VIH/sida est en place.	Certaines institutions ont les systèmes, processus et compétences requis pour intégrer l'égalité des sexes et les préoccupations relatives au VIH/sida.	Indicateur : Les institutions, y compris des organismes de la société civile, qui appliquent l'intégration de l'égalité des sexes et les préoccupations liées au VIH/sida; l'augmentation (en pourcentage) des financements publics de la lutte contre le VIH Niveau de référence : Processus insuffisants d'intégration du principe d'égalité des sexes et des préoccupations relatives au VIH/sida Niveau cible : Des directives et procédures d'intégration sont mises au point et appliquées.	Le PNUD collaborera avec les partenaires de développement concernés et avec les groupes de coordination établis pour contribuer à l'intégration du principe d'égalité des sexes et des préoccupations liées au VIH/sida, à l'énergie et à l'environnement.	Ressources ordinaires : 2 000 Autres ressources : 2 000

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme, y compris indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)</i>
	10. Des ressources naturelles et énergétiques sont utilisées et gérées de façon viable et de manière à ce qu'elles contribuent à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Indicateurs : 1. Le nombre de pratiques d'exploitation viable des ressources naturelles; 2. Le nombre de solutions énergétiques non conventionnelles introduites dans les secteurs de croissance Niveau de référence : La population est de plus en plus tributaire des ressources naturelles pour produire; accès limitée à l'énergie Niveau cible : Accès plus large aux ressources énergétiques et intégration plus poussée d'énergies non conventionnelles et de pratiques viables de gestion de l'environnement et d'adaptation au changement climatique	Les entreprises et les communautés, en particulier les femmes, peuvent accéder à des sources d'énergie non conventionnelles, s'adapter au changement climatique et exploiter de façon viable les ressources naturelles à des fins de production.	Indicateur : Le nombre de systèmes et processus mis au point dans les principaux secteurs de croissance pour intégrer les questions énergétiques et environnementales ainsi que l'adaptation au changement climatique. Niveau de référence : Systèmes, connaissances et compétences insuffisants pour une gestion viable des ressources naturelles; adaptation au changement climatique; mécanismes limités d'accès aux options/sources d'énergie renouvelables/non conventionnelles Niveau cible : Outils et techniques de gestion de l'environnement, d'adaptation au changement climatique et d'utilisation de sources d'énergie renouvelables		Ressources ordinaires : 2 100 Autres ressources : 10 000